



Refuges LPO Collectivités



Agir
pour la **biodiversité**
de **proximité**



Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?

La création d'un Refuge LPO offre la possibilité de mettre en place une démarche exemplaire et reconnue à travers des méthodes de gestion d'espaces verts respectueuses des équilibres écologiques. En adhérant à ce programme, la LPO vous accompagne tout au long de cette démarche grâce à sa technicité et à son expertise. En créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, vous offrez à vos concitoyens un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel respecté et valorisé.

La Charte des Refuges LPO

Principe 1. Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore

- En protégeant les oiseaux et la nature, en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme la nidification et les grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface du refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

Principe 2. Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.

En créant un Refuge LPO, mon établissement, ma collectivité ou mon entreprise s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le refuge et à respecter les principes suivants.

- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'orties, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

Principe 3. Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

Principe 4. Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Typologie des Refuges LPO



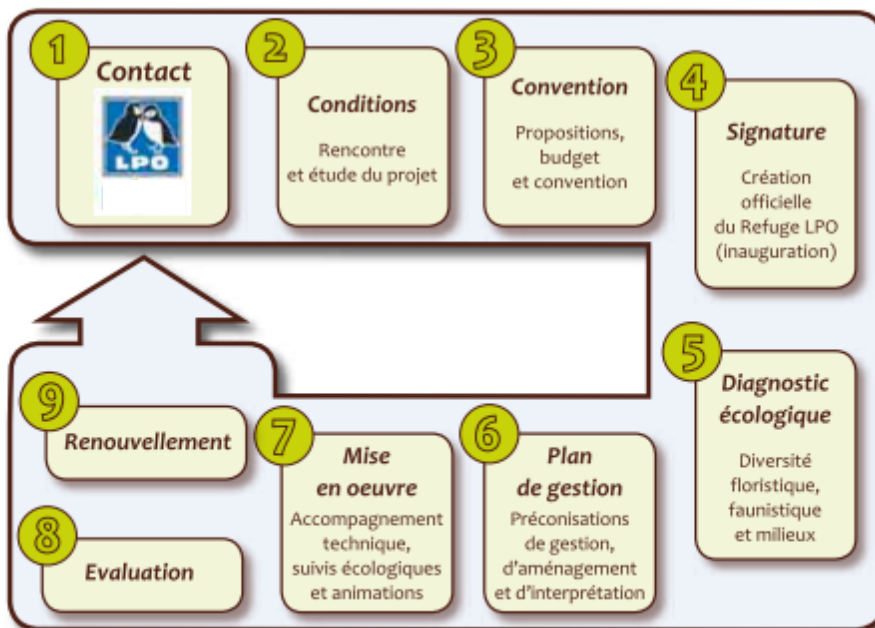
La démarche des Refuges LPO

Créer un Refuge LPO vous permet aussi de :

- Valoriser la biodiversité des espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local
- Sensibiliser et éduquer vos concitoyens à la biodiversité
- Impliquer et réunir vos citoyens autour d'actions locales
- Valoriser votre collectivité par une démarche moderne et engagée
- Former les techniciens des espaces verts à la prise en compte de la biodiversité de proximité
- Mettre en place des mesures qui s'intègrent à l'agenda 21 et au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Devenir acteur de la Trame verte et bleue (TVB) pour préserver la biodiversité
- Entrer dans un réseau national de refuges pour reconstituer ou préserver les "continuités écologiques"



Votre Refuge LPO en 9 étapes



Témoignage

Elise BRALET

Adjointe au Maire
de Champagnier

Dans le cadre du programme électoral, l'équipe municipale a voulu mettre en valeur le parc annexe à la mairie. Ce parc, ancien terrain de football, n'était guère fréquenté par les habitants. Afin d'insuffler une nouvelle vie à cet espace vert mais sans intérêt écologique particulier, la commune a signé une convention "Refuge LPO Collectivité" pour le valoriser d'avantage. Depuis la signature en 2008, de nombreux projets ont vu le jour en partenariat avec l'école et la MJC. La plantation d'un verger avec des espèces locales a été initiée en 2010 avec les maternelles de l'école. Au printemps, un paillage était réalisé avec les mêmes enfants, suivi d'une haie bocagère qui a embelli le parc récemment. L'école a travaillé une année, toutes classes confondues, sur la réalisation de nichoirs et mangeoires en collaboration avec

Steve Le Briquir et Aude Clément. La LPO nous a guidés tout au long de ces projets avec le support technique et logistique du Lycée horticole de Saint-Ismier. Un partenariat avec la MFR de Vif vient d'être mis en place pour réaliser un chantier jeunes afin de restaurer le muret. Depuis le début de ce projet, la municipalité a également instauré la gestion différenciée, maintenant étendue sur toute la commune, ainsi que le 0% phytosanitaire mis en œuvre par le travail actif des services municipaux. Une réunion publique a été tenue lors de la Fête de la Nature pour lier toutes les tranches d'âge des Champagnards autour de ce beau projet. La municipalité est très impliquée sur le plan environnemental et sur le développement durable. Se lier à la LPO pour être "Refuges LPO Collectivités" nous semblait un choix logique. Ce projet, qui est certes sur le long terme (5 ans), m'a énormément motivée car nous avons pu réaliser très rapidement des choses concrètes et tangibles. Il y a un échange important avec la population qui m'apporte personnellement beaucoup.

Votre Refuge LPO en 9 étapes



ETAPE 1 CONTACT

Qui contacter ?

L'adhésion aux « Refuges LPO Collectivités » est un engagement moral validé par la signature d'une convention tripartite entre la collectivité, la LPO France et la LPO Hérault. Pendant la durée de la convention (de 3 à 5 ans) c'est la LPO Hérault qui sera votre interlocuteur.

Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault

Nicolas Saulnier (directeur)

Tél : 04.67.78.76.24

Courriel : herault@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HÉRAULT

ETAPE 2 CONDITIONS

Les conditions du projet

Une première rencontre permet d'évaluer la faisabilité du projet :

- Présentation de la charte des Refuges LPO
- Visite du site à labelliser
- Engagements réciproques des trois parties : LPO Isère, LPO France et collectivité
- Définition des objectifs de la collectivité sur la gestion du site
- Présentation de retours d'expériences dans d'autres collectivités
- Prise en compte des spécificités communales



Zoom sur un Refuge LPO : les Oiseaux du parc (Saint-Ismier)

Ce refuge occupe l'actuel parc de la mairie (parc du Clos Faure) ainsi que des continuités vers la Maison Belledonne et vers l'école du Clos Marchand. Il s'agit d'un ensemble d'espaces verts en milieu urbain dense composé principalement d'habitations individuelles. Cette maison bourgeoise a permis la conservation de beaux arbres. Une perspective écologique et paysagère intéressante existe, par la gradation de la végétation, des zones très horticoles devant la mairie jusqu'aux parties naturelles et sauvages en fond de parc. Une gestion différenciée est en cours de mise en œuvre. De plus, la fréquentation du public offre une bonne opportunité de présenter à la population des applications de gestion écologique des parcs et jardins.





ETAPE 3 CONVENTION

La convention tripartite

La convention tripartite est signée entre la collectivité, la LPO France et la LPO Isère et permet de préciser le cadre (terrain conventionné, durée, coût, calendrier...) et de valider les engagements des uns et des autres. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

La commune s'engage à :

- Définir les interlocuteurs du projet (élu(es), technicien(nes)...)
- Appliquer sur le site choisi, la charte des Refuges LPO
- Mettre en œuvre les préconisations décidées conjointement avec la LPO

La LPO France s'engage à :

- Fournir les panneaux signalétiques personnalisés du Refuge LPO
- Envoyer le bulletin d'information trimestriel "Refuge LPO Info"
- Répondre aux interrogations de la collectivité par le biais de la "Cellule Conseil Refuges"

La LPO Isère s'engage à :

- Réaliser le diagnostic écologique et les suivis naturalistes
- Rédiger le plan de gestion et d'interprétation du Refuge LPO
- Évaluer tous les ans l'avancée de la réalisation des préconisations
- Répondre aux interrogations et accompagner la collectivité dans la réussite du projet

Quelques chiffres pour un Refuge LPO

Première année

Inscription au réseau des Refuges LPO	153,00 €
• Coordination	1 jour minimum
• Panneau signalétique	110,00 € l'unité (minimum)

Inventaires naturalistes

- Minimum 2 suivis oiseaux
- En fonction des intérêts écologiques : amphibiens, chiroptères, insectes, flore...

Diagnostic écologique ½ journée

Rédaction du plan de gestion à partir de 2 jours

Présentation grand public gratuite

Inauguration gratuite

Options

- Panneau d'exposition personnalisé 300 € l'unité
- Animation pédagogique 160 € / ½ journée

Années suivantes

Suivi faune annuel 1 jour minimum

Coordination : suivi, réunion, bilan 1 jour minimum

Dernière année : Bilan 2 jours minimum

Coût total minimum pour 5 ans : environ 6 263 € (soit 1 252,60 €/an)



Témoignage

**Damien
MUGLIA**

Adjoint technique principal
de la commune de Saint-Ismier

Il n'est pas anodin de penser à préserver l'environnement communal, la faune et la flore jouent un rôle primordial sur l'équilibre de notre écosystème, et contribue à modifier le comportement des jardiniers qui deviennent un maillon pour l'observation des sites.

Il n'est pas rare de croiser le rougegorge, ami du jardinier, qui nous rejoint dès les premiers froids, d'observer les premières nichées, de croiser le passage d'un écureuil ou de prendre soin des abeilles sauvages en leur offrant un fleurissement.

On adaptera alors tout ce qui convient à cette population, en apportant gîte et couvert dans nos espaces verts.

La LPO Isère nous propose une démarche naturaliste moderne, pleine de bon sens, qui protège notre patrimoine vivant.

Ce qui motive notre commune, c'est l'action harmonieuse et respectueuse du cadre de vie communal.

ETAPE 4 SIGNATURE



L'inauguration du Refuge LPO

L'inauguration du Refuge LPO est un moment important. Il permet d'officialiser l'action de la collectivité dans sa démarche de préservation de la biodiversité. C'est aussi l'occasion de présenter le projet à la population et à la presse, de recueillir le sentiment des habitants sur le sujet et de recruter éventuellement des forces vives pour animer localement le projet.

À cette occasion, la LPO propose différentes actions :

- La pose symbolique du panneau du Refuge LPO
- La signature officielle de la convention
- La visite du Refuge LPO
- La possibilité d'une conférence de présentation



Zoom sur un Refuge LPO : Quartier de Bonne et Parc Hoche (Grenoble)

Situé au cœur de la ville dans le tout nouveau éco-quartier de Bonne, le Refuge LPO couvre le jardin Hoche, la cour d'honneur Alain Le Ray, le jardin des Vallons et le parc du Bois d'Artas. Bien que de nature très urbaine, le Refuge LPO a une vocation forte de sensibilisation à la préservation de la nature en ville et à la pratique d'un entretien des espaces verts le plus écologique possible.

Ce Refuge a un intérêt écologique évident avec la présence d'une des plus importantes colonies d'hirondelles de fenêtre de l'agglomération grenobloise ainsi que des intérêts entomologiques. Certaines actions ont déjà été réalisées : la pose de nombreux nichoirs de substitution dont des nichoirs à hirondelles après les travaux de la caserne, pose de gîtes et d'abris pour les chauves-souris et les insectes, plage de boue pour les hirondelles et installation de rebords anti-noyade sur les bordures des bassins. D'autres actions sont proposées comme le travail avec les trois écoles du quartier.



ETAPE 5 DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

La connaissance du site

Au préalable à tout plan de gestion (étape 6), la connaissance du site en termes de faune, de flore et de milieux est indispensable.

Comment procède la LPO pour le diagnostic écologique ?

1. Elle réalise une analyse des bases de données naturalistes
2. Elle réalise des inventaires complémentaires sur la faune, en fonction des manques de connaissance de la commune (suivi oiseaux, suivi chauves-souris, suivi reptiles...) et sur la flore (travail confié à la Société dauphinoise de botanique "Gentiana") si le refuge le nécessite.
3. Elle fait une analyse des études et suivis naturalistes déjà réalisée sur la commune afin d'identifier les enjeux et les potentialités du site.



L'ensemble de ces éléments, compilés et analysés dans le plan de gestion permet :

- De connaître les intérêts écologiques du site en termes de faune, de flore et d'habitats
- De proposer des actions adaptées et spécifiques en fonction de la faune présente et potentielle
- De connaître les enjeux locaux, au-delà des limites du Refuge LPO, en vue de proposer des actions complémentaires aux projets de préservation de la biodiversité du territoire communal

Zoom sur un Refuge LPO : Domaine de Bon Repos (Jarrie)

Le domaine du château de Bon Repos est un site de 25 ha situé en zone rurale sur le plateau de Champagnier. Il comprend un domaine agricole, un ancien boisement humide, des ruisseaux et un château du XV^{ème} siècle classé au titre des monuments historiques.

Les enjeux écologiques sont liés à la présence de la nature et à l'attrait paysager du domaine par une pratique extensive de l'agriculture, la présence de vieux bâtis, un maillage de haies intéressant et de plusieurs vieux arbres. L'une des plus importantes colonies de choucas des tours du département et de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial complètent l'attractivité du site.

Un ensemble d'acteurs interagit sur le site : ville de Jarrie, éleveur de chevaux, installation en cours d'un maraîchage biologique et une association de sauvegarde du château de Bon Repos.



ETAPE 6 PLAN DE GESTION

Le document de référence

Le plan de gestion est le document de référence qui accompagne la commune sur toute la durée de la convention du Refuge LPO. Il est réalisé et validé en concertation étroite avec les élus et les techniciens de la commune.

Le contenu type du plan de gestion comprend :

1. La présentation du site et l'historique de la labellisation
2. La synthèse du diagnostic écologique
3. Le plan d'actions, des préconisations et des aménagements à mettre en œuvre
4. Le plan d'interprétation et de communication
5. Le cahier des charges composé de fiches techniques pour la mise en œuvre des préconisations
6. Le calendrier de mise en œuvre



Etapes de la rédaction du plan de gestion



Zoom sur un refuge LPO : Parc Gabriel Velten (Champagnier)



Petit Refuge LPO situé au cœur du village de Champagnier, il englobe le bâtiment de la mairie et le terrain adjacent de 5600 m². Il s'agit d'un ancien terrain de football tombé en désuétude. La commune a alors souhaité renaturaliser le site afin d'y favoriser la biodiversité tout en associant une école à la démarche.

Les enjeux résident dans la présence de la chevêche d'Athéna, rapace nocturne patrimonial du plateau de Champagnier. Différents aménagements ont été mis en œuvre avec une gestion différenciée des espaces ouverts, la plantation d'un petit verger conservatoire planté par les enfants, la construction de nichoirs pour la chevêche d'Athéna et l'effraie des clochers. L'aménagement du site va se poursuivre par la plantation de haies, le renforcement des murets et la création d'une mare. Le site a également une forte vocation pédagogique afin d'inciter les habitants à appliquer ces actions





ETAPE 7 MISE EN ŒUVRE

Réalisation des actions

Une fois le plan de gestion validé, la phase opérationnelle prend le relais. Les préconisations sont synthétisées sous forme d'un calendrier d'actions à réaliser durant la période de la convention (de 3 à 5 ans).

Durant cette période, les actions peuvent être réalisées :

- Par la participation des écoles, des centres de loisirs et des habitants
- Par l'intermédiaire de structures de formation ou d'insertion : lycées agricoles ou horticoles, MFR...
- Directement par les services techniques de la commune
- Via des prestataires extérieurs

La LPO joue, à ce stade, un rôle de conseil et d'accompagnement mais ne réalise pas les travaux. Ceux-ci sont directement pris en charge (régie) ou indirectement (MFR, prestataires...) par la Commune.



En quoi consiste l'accompagnement de la LPO ?

- D'assurer les suivis naturalistes annuels
- De réaliser les réunions bilans de suivis aux dates anniversaires de la convention
- D'accompagner la collectivité dans ses démarches de financement éventuelles selon les aménagements proposés (par exemple : aide du Conseil général de l'Isère pour la création de mares, de haies ou de prairies fleuries)
- De fournir des documents techniques ressources pour la mise en œuvre des actions
- De fournir des conseils et des actions de formation pour le personnel municipal
- D'assurer des interventions pédagogiques.

Zoom sur un Refuge LPO : Allée de la Balme (Claix)

Ce Refuge LPO comprend une allée d'arbres centenaires (tilleuls, marronniers et érables), ancienne allée d'apparat du château de la Balme. Cette allée classée en "Espace boisé classé", accueille de nombreuses cavités naturelles utilisées par des oiseaux cavicoles, des insectes, des chauves-souris et d'autres petits mammifères. La gestion préconisée réside dans la conservation et la protection de ces arbres ainsi que la conservation des arbres et du bois mort.

Le site a été ouvert au public après sécurisation de celui-ci (élagage écologique, haubanage, aération des racines...) afin de le sensibiliser à l'intérêt des vieux arbres et des arbres morts.

Les espaces périphériques en prairie sont actuellement gérés par du pâturage équin. D'autres aménagements vont bientôt voir le jour comme la plantation de haies basses, la création d'une mare et la plantation d'une prairie mellifère.



La communication et l'animation autour du Refuge LPO

L'ensemble des préconisations de gestion proposé doit absolument être accompagné d'actions d'information et de sensibilisation des habitants de la commune. Il faut en effet expliquer en amont et tout au long du projet, les actions en cours et à venir sur le Refuge LPO. Cela permet de favoriser l'appropriation du projet par les habitants et de trouver des forces vives pour y participer.



Actions d'information et de sensibilisation que vous propose la LPO

- Une conférence et un échange avec les habitants de la commune sur le projet et la réalisation du plan de gestion
- La pose de panneaux aux entrées du site
- La réalisation de panneaux informatifs relatifs aux intérêts écologiques du site et au plan de gestion
- L'incitation à la mise en œuvre d'actions pédagogiques vers les écoles et les centres de loisirs, ainsi que la mise en place de chantier avec les habitants
- Des sorties de découverte du site



L'ensemble de ces actions complète ainsi la communication de la ville ou du village sur le Refuge LPO à travers le journal communal, le site internet de la commune...

Zoom sur un Refuge LPO : lycée horticole de Saint-Ismier



Bien que n'étant pas une collectivité, le lycée horticole de Grenoble/Saint-Ismier situé dans le parc du château Randon, a souhaité mettre en œuvre la même méthode que pour les communes. Cependant, l'intérêt a résidé dans la participation des élèves à tous les niveaux : réalisation des inventaires avec les élèves (oiseaux, mammifères, insectes, flore...), analyse des bases de données, réflexion sur les actions à mettre en œuvre, rédaction du plan de gestion, réalisation de supports de communication, réalisation des préconisations...

L'ensemble de ces aspects faisant partie intégrante de leur référentiel d'étude, la mise en œuvre du Refuge LPO a été l'occasion d'une approche concrète et pédagogique de la gestion des espaces naturels.





Le bilan et le renouvellement

À la fin de la convention, un bilan écologique est réalisé afin d'évaluer si l'ensemble des préconisations du plan de gestion a été mené et afin de mesurer l'impact des actions sur la biodiversité. Un document de synthèse des 3 ou 5 années de la convention est ainsi rédigé permettant de reconduire l'action sur une nouvelle convention. Ce document fait alors office de nouveau plan de gestion.

**ETAPE 8
EVALUATION**

**ETAPE 9
RENOUVELLEMENT**

Aller plus loin : un Refuge LPO dans vos écoles



Le programme **"Mon établissement est un Refuge LPO"** permet aux structures éducatives de sensibiliser les enfants à la découverte, la connaissance, l'observation et la protection de la biodiversité de proximité. Il permet une découverte de la nature "près de chez soi" et de réaliser des actions concrètes pour l'environnement. De plus, de nombreuses écoles ou centres de loisirs peuvent ainsi participer à des actions sur le Refuge LPO de la commune.

Citons par exemple le cas de l'école de Champagnier (Refuge LPO) qui mène des activités dans l'école (construction de nichoirs, de mangeoires), des sorties et des actions sur le site communal (plantation du verger, fabrication d'un hôtel à insectes...).

Afin d'accompagner l'école dans ses démarches, un kit pédagogique est fourni à chaque structure devenue Refuge LPO et des animations pédagogiques sont possibles.



"Les quatre saisons de mon Refuge LPO"



Pour vous accompagner dans votre démarche de création d'un Refuge LPO dans votre commune nous avons une documentation riche et complète téléchargeable



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HÉRAULT



Pour plus d'informations contactez-nous

LPO Hérault
15, Rue du Faucon crécerellette
Les Cigales, Route de Loupian
34560 VILLEVEYRAC
Tél : 04.67.78.76.24
Mél : herault@lpo.fr